

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13 JANVIER 2020**

L'an Deux Mil vingt, le 13 janvier à 20 heures 15, le Conseil Municipal de la Commune *d'HOSTUN* dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Bruno VITTE**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 13 représentés : 1 votants : 14

Quorum : 8

Date de convocation du conseil municipal : 7 janvier 2020

Présents : Monsieur Bruno VITTE, Le Maire, Madame Jeannine FOURNAT Messieurs Jean-Paul ROSAND, Mesdames Laurence TICHON (arrivée à 20h42), Françoise CELERIEN, Véronique ORARD, Lucie ABISSET, Monique DA COSTA, Messieurs Damien BONNETON, Roger CHARVIN, François TERPANT, Benoit VILLARD, Tony VITALDURAND.

Pouvoir : Lionel DUJOL a donné pouvoir à Tony VITALDURAND.

ORDRE DU JOUR :

- Subvention 2020 : Cantine scolaire
- Retrait d'une délibération du 14 octobre 2019
- Demande de fonds de concours – Aménagement paysager du secteur sud du village
- Avis sur enquête publique pour la carrière Benoît GAUTHIER sur la commune de Saint Nazaire en Royans
- Informations et Questions diverses

Madame Lucie ABISSET a été élue secrétaire de séance.

***LE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 2 DECEMBRE 2019 EST APPROUVE A
L'UNANIMITE.***

Monsieur le maire ouvre la séance du conseil municipal. Il demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter une délibération (Attribution et versement d'une subvention à la MFR de Chatte).

Subvention 2020 : Cantine scolaire

Comme toutes les années, Bruno VITTE indique qu'afin de financer le fonctionnement de cette association, il est nécessaire de lui octroyer 5 600 € au titre de l'année 2020.

Retrait d'une délibération du 14 octobre 2019

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'en date du 14 octobre 2019, une délibération a été prise pour octroyer une prime de fin d'année pour les agents non titulaires.

A ce titre, la préfecture de la Drôme, service contrôle de légalité, a émis des observations sur celle-ci et a demandé que cette délibération soit rapportée.

Aussi, il est décidé de retirer cette délibération du 14 octobre 2019.

Demande de fonds de concours pour l'aménagement paysager du secteur sud du village

La communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes a approuvé le 7 avril dernier le règlement relatif aux fonds de concours.

A ce titre, il est alloué, une enveloppe supplémentaire de 15 000 € pour notre commune.

Afin de financer une partie du projet pour l'aménagement paysager du secteur sud du village, nous sollicitons un fonds de concours pour un montant de 7 500 € auprès de la communauté d'agglomération en remplacement de la demande faite pour le changement des menuiseries de la salle des fêtes.

Avis sur enquête publique carrière Benoît GAUTHIER sur la commune de Saint Nazaire-en-Royans

L'entreprise BENOIT GAUTHIER est une entreprise drômoise spécialisée dans le traitement de matériaux de carrière, depuis le décapage jusqu'à la remise en état, en passant par le concassage-criblage, le recyclage et le transport de matériaux.

Historiquement implantée sur la commune de Chatuzange-le-Goubet où elle exploite un dépôt de matériaux, ainsi qu'une plateforme de stockage et de recyclage, elle intervient en tant que sous-traitant pour de nombreuses carrières dans tout le sud-est de la France, à l'aide de son propre matériel. Ainsi, forte d'une expérience de plus de quinze années, l'entreprise BENOIT GAUTHIER possède de solides compétences dans les travaux d'extraction, de traitement de matériaux et de remise en état de carrières.

Les besoins en matériaux du territoire dans lequel est implantée l'entreprise sont en grande partie couverts par des matériaux alluvionnaires et des sables. La nature de cet approvisionnement engendre aujourd'hui un important déficit en enrochements, nécessaires dans les travaux en zones montagneuses et vallonnées ainsi que pour les travaux de rivière, à tel point que l'entreprise BENOIT GAUTHIER achemine des enrochements depuis les départements de l'Ardèche, de l'Isère et du Gard pour répondre aux besoins locaux.

Pourtant, par le passé, à l'époque romaine et surtout au dix-neuvième siècle, les pierres marbrières du Royans, constituées de calcaire urgonien de très bonne qualité, ont été largement utilisées comme matériau de construction et de décoration.

L'entreprise BENOIT GAUTHIER souhaite donc aujourd'hui mettre à profit son expérience dans le domaine des carrières et faire revivre l'activité des calcaires durs du Royans de la Belle Epoque, en réouvrant une ancienne carrière qui permettra de répondre aux besoins locaux en enrochements, mais produira également des produits de forte valeur ajoutée et rares (pierres sciées, pierres d'ornementation, pierres à bâtir, pierre à gabions...) qui mettent en valeur les ressources naturelles du territoire.

L'ouverture de cette carrière nécessite l'obtention d'un arrêté préfectoral : c'est l'objet du présent dossier.

Pour répondre à son objectif, la SASU CARRIERES BENOIT GAUTHIER a effectué depuis plusieurs années un important travail de recherche foncière afin de trouver un site présentant des conditions favorables à son projet.

L'entreprise présente donc une demande d'autorisation d'exploiter une carrière et une installation de traitement, aux lieux-dits « Vanille » et « Campalon » sur la commune de Saint-Nazaire-en-Royans, dans le département de la Drôme (26), pour une durée de 30 ans.

L'emprise des terrains concernés par la demande représente une superficie totale de 4,4 ha, hors accès. La production maximale demandée est de 90 000 tonnes annuelles. Les installations de traitement qui seront utilisées sur le site seront constituées d'installations mobiles uniquement. Ces installations sont intégrées à cette demande d'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

L'activité d'extraction sera précédée d'un défrichage des terrains concernés, nécessitant une demande d'autorisation de défrichage.

Le projet induira des rejets d'eaux pluviales dans le sol et le sous-sol, soumis à autorisation au titre de la Loi sur l'Eau (IOTA).

L'ensemble de ces procédures nécessaire à la réalisation du projet sont rassemblées dans le projet dossier de Demande d'Autorisation Environnementale.

Le projet nécessitera également une déclaration préalable pour la construction de la dalle béton de 18 m² qui servira au ravitaillement et au stationnement des engins mobiles. La déclaration préalable pour ces installations sera déposée en mairie de Saint-Nazaire-en-Royans postérieurement, préalablement à leur construction.

La vocation de ce projet est la réouverture d'une carrière en partie basse du Mont Vanille, pour exploiter du calcaire dense urgonien pour la production pour une durée de 30 ans.

Une enquête publique a lieu du 6 janvier 2020 au 6 février 2020 ;

Vu le dossier de la carrière Benoît GAUTHIER présenté au commissaire enquêteur,

Vu le rapport de l'autorité environnementale ;

Considérant les différentes pièces du dossier ;

Le conseil municipal, avec 1 voix Contre, 7 abstentions et 6 voix Pour, émet un avis favorable pour l'ouverture d'une carrière située aux lieux-dits « Vanille » et « Campalon » sur la commune de Saint Nazaire-en-Royans.

Attribution et versement d'une subvention à la MFR de Chatte

Bruno VITTE expose aux membres du Conseil municipal la demande de subvention pour l'année 2020, présentée le 10 janvier dernier par la MFR de Chatte.

Il précise que cet établissement reçoit un élève habitant notre commune.

Aussi, l'assemblée décide d'attribuer une subvention à la MFR de Chatte pour un montant de 100 €.

Modification du Plan Local d'Urbanisme

Bruno VITTE explique qu'une entrevue avec le cabinet BEAUR a eu lieu le mercredi 8 janvier 2020 pour étudier et réaliser une modification du Plan Local d'Urbanisme au vue d'intégrer les dernières dispositions réglementaires vis-à-vis des lois MACRON, ALUR, ELAN au règlement des zones A et N.

Informations diverses

* Quartier Les Marnes : Les travaux se poursuivent sur le lotissement (déplacement de compteurs, réalisation des noues,...). Les constructions des sociétés ADIS et DAH avancent bien et devraient se terminer pour la fin de l'année.

* Vœux : Vendredi 24 janvier 2020 à 19h à la salle des Fêtes.

* Giratoire des Fauries : Les travaux devraient commencer en avril jusqu'à juin. Une déviation sera mise en place durant la durée de l'ouvrage.

La séance est levée à 22 heures.